

L'Association APOGÉE lance un nouveau groupe de travail « Rénovation énergétique des copropriétés »

Si l'élan est donné... que la rénovation énergétique des bâtiments est déjà au cœur de l'action Gouvernement et du Plan Bâtiment Durable, il n'en reste pas moins essentiel aujourd'hui d'enclencher une vraie mise en mouvement des copropriétés et d'engager un certain nombre d'actions de sensibilisation et de formation.

Un axe fort dans les travaux de l'Association APOGÉE qui a décidé, en ce début d'année, de créer un nouveau groupe de travail consacré aux copropriétés :

« Rénovation énergétique des copropriétés »

Les objectifs d'APOGÉE à travers ce nouveau groupe ?

-Réunir les différents acteurs intéressés : syndics (Loiselet, Dauchez, Sergic, Nexity, Foncia, etc.), **féderations** (comme l'UNIS, la FNAIM), agences nationales (comme l'ANAH, l'ADEME, l'ANIL), **architectes, experts, ingénieurs-conseils, bureaux d'études, contrôleurs techniques, banquiers, conseils juridiques et financiers, entreprises, artisans**, etc ;

-Favoriser leur collaboration et leur permettre de travailler ensemble en étroite liaison avec le Plan Bâtiment Durable ;

-Enclencher la mise en mouvement des copropriétés maintenant que tous les textes sont quasiment publiés tout en formant les syndics et conseils syndicaux pour qu'ils véhiculent des messages et favorisent les prises de décision en assemblée générale.

« Aujourd'hui, les propriétaires, qui vivent en copropriété dans des immeubles anciens, n'ont pas forcément l'intention, à court ou moyen terme, de réaliser des travaux dans leur bâtiment, même si ces travaux engendreront des économies d'énergie », observe Jérôme Dauchez, membre de l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier) et co-président du Groupe Rénovation énergétique des copropriétés.

« Le fait de mettre en place ce nouveau groupe va nous permettre de réfléchir tous ensemble sur la façon de créer des déclencheurs, des réflexes voire même de nouveaux leviers pour réaliser et mettre en œuvre ces travaux de rénovation énergétique. D'ailleurs, ce groupe devrait rapidement disposer de sous-groupes qui s'organiseraient en fonction des étapes du « process » de rénovation afin que les différents acteurs s'accompagnent mutuellement. On ne peut pas accuser aujourd'hui le syndic de copropriété d'être responsable de la non mise en œuvre des travaux... Il est important que le syndic puisse d'abord travailler avec le bureau d'études qui a analysé et imaginé le « process » dans le temps pour une bonne mise en œuvre des travaux, qu'il échange avec le maître d'œuvre et les acteurs du second œuvre du bâtiment qui vont apporter des solutions, qu'il y ait aussi un suivi avec les organismes financiers qui vont accompagner la mise en œuvre... Bref, il s'agit d'une communauté de sous-groupes de personnes et ces sous-groupes seront amenés à travailler ensemble pour conseiller et guider les propriétaires vers la rénovation énergétique. »



Jérôme Dauchez

Ce nouveau groupe - le huitième groupe spécialisé de l'Association APOGÉE - travaillera étroitement avec le groupe des Fédérations qui réunit notamment l'UNIS et la FNAIM.

Un programme de travail déjà bien établi...

Co-présidé par Jérôme Dauchez (UNIS) et Hervé Lasseigne (Président du groupe DEIA – Ascaudit président du groupe des partenaires d'APOGÉE), ce nouveau groupe de travail a été particulièrement bien accueilli par le Plan Bâtiment Durable, et notamment par son Président, Philippe Pelletier, qui souligne que « le bon moment est arrivé pour lancer le sujet et mobiliser toutes les énergies. Nous souhaitons que 2014 ne soit pas l'année de nouvelles études ou de nouveaux rapports, mais l'année de l'action, avec tous les outils qui sont maintenant en place, précise Philippe Pelletier. Tous les concours sont souhaitables et je remercie APOGÉE de se saisir de ce sujet et de se situer dans une perspective très opérationnelle pour faire avancer les choses, et de permettre aux syndicats d'être actifs dans leurs immeubles. »

Parmi les actions engagées, à court terme, par le groupe « Rénovation énergétique des copropriétés » :

- **Réaliser un inventaire des actions de sensibilisation et de formation à la rénovation énergétique des copropriétés** et une première évaluation au regard des objectifs fixés ;

- **Observer les différentes actions des acteurs** : collectivités, conseils généraux, départements, conseils régionaux, travaux du club de l'amélioration de l'habitat, du PUCA, APC, Sem Energie Positif, services publics de l'efficacité énergétique, etc.

- **Analyser les points forts et points faibles** de ces actions

- **Etablir un programme de formation des syndicats** à la rénovation énergétique des copropriétés. Cette formation d'une journée, se veut complète, concrète et à jour. Elle sera enrichie par les travaux du groupe : cahiers des charges, outils de simulations, etc.

Un premier programme de travail, qui bien entendu, peut être amené à évoluer en fonction des premiers résultats qui seront observés.



Hervé Lasseigne